

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTEISE

Réunion du 9 février 2023

Le neuf février deux mille vingt-trois, à vingt heures et huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Mireille TARDY.

Date de convocation du Conseil : le quatre février deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET.

Absents : /

Secrétaire de séance : Danielle RANGER

Délibération n°4 : (2023-004)

Objet : Modification horaires ouvertures au public de la mairie :

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2121-19, L2121-21,

Considérant le poste de travail à temps non complet de la secrétaire de mairie actuellement à 25 heures par semaine,

Madame le maire propose une modification des horaires du secrétariat et d'ouverture au public comme suit :

Lundi : 8h30 – 12h / 13h30 17h Accueil ouvert au public,
Mardi : 8h30 -12h / 14h – 17h,
Jeudi : 8h30 – 12h Accueil ouvert au public / 14h – 17h,
Vendredi : 14h – 19h Accueil ouvert au public.

Par ailleurs, Madame le maire informe l'assemblée que les modifications d'horaires d'ouverture n'entraînent aucune modification du temps horaires du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE, l'unanimité, la **modification des horaires du secrétariat de mairie**.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 10/02/2023

*Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le 16/02/2023
et affichage en mairie le même jour*

Mireille TARDY
Maire de Tarentaise

